



La charte de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

- **Favoriser** la continuation de la chasse du grand gibier en France, quand ses prélèvements sont raisonnables et équilibrés et quand elle est pratiquée avec le respect de l'animal.
- **Acquérir** le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie et de comportement du grand gibier ainsi que ses rapports avec l'environnement dans lequel il vit et évolue.
- **Améliorer** les procédés de chasse, afin de maintenir les populations animales à un niveau optimal, tant en nombre qu'en qualité, en fonction des ressources du milieu.
- **Savoir** mettre en œuvre des méthodes modernes d'aménagement des territoires pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- **Veiller** sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des cheptels par les moyens de contrôle biologiques appropriés.
- **Considérer** que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition.
- **Utiliser** à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, afin que les tirs s'effectuent dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus humanitaire.
- **Organiser** la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.
- **Favoriser** la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.
- **Participer** à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et rationnelle du grand gibier.

J'ai pris connaissance de la charte de l'A.N.C.G.G. et j'y souscris sans réserve.

Nom :

Date :

Prénom :

Signature :